ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Projet d'aménagement de l'aéroport Paris Charles-de-Gaulle à l'horizon 2035-2050

Question écrite n° 8579

Texte de la question

Mme Naïma Moutchou attire l'attention de M. le ministre auprès du ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, chargé des transports, sur la consultation publique engagée par Aéroports de Paris relative au projet d'aménagement de l'aéroport Paris Charles-de-Gaulle à l'horizon 2035-2050. Cette démarche offre l'occasion d'un dialogue indispensable avec les riverains, les élus, les associations et les acteurs économiques. Mais de nombreux Val d'Oisiens expriment leur inquiétude face à une consultation perçue comme partielle et peu attentive à l'impact réel des nuisances aériennes sur leur quotidien. Leurs remontées du terrain sont claires : le bruit généré par l'intensification du trafic, en particulier de nuit, dégrade profondément la qualité de vie, la santé et le bien-être des populations. Mme la députée est saisie de très nombreux courriers qui dénoncent un vacarme incessant, des survols toutes les minutes en période estivale et l'impossibilité d'ouvrir les fenêtres ou de dormir sereinement. À cela s'ajoute une organisation déficiente de réunions publiques locales dans certaines communes fortement exposées. Face à ces préoccupations légitimes, elle lui demande quelles garanties il entend apporter pour que cette consultation soit inclusive, à l'écoute des territoires et qu'elle débouche sur des mesures concrètes de protection, tout en appelant à une approche équilibrée, conciliant ambition économique et exigences environnementales et humaines. Elle lui demande également si le projet porté par le groupe ADP intègrera pleinement les impératifs de limitation de nuisances sonores pour assurer aux habitants une qualité de vie digne, normale, durable.

Données clés

Auteur : Mme Naïma Moutchou
Circonscription : Val-d'Oise (4e circonscription) - Horizons & Indépendants
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 8579
Rubrique : Nuisances
Ministère interrogé : Transports
Ministère attributaire : Transports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 15 juillet 2025